

MARTINE PINVILLE

SECRETARIE D'ETAT CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@MartinePinville

Paris, le 22 septembre 2015
N° 843

Martine PINVILLE salue la publication du décret fixant la nouvelle définition du commerce équitable

Issue de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire, la définition du commerce équitable précisée par [le décret du 17 septembre 2015](#) **inclut désormais aussi bien le commerce avec des pays en voie de développement qu'avec des pays développés**, en s'appuyant sur la réponse qu'il doit apporter aux travailleurs en situation de désavantage économique :

- Soit parce qu'ils n'ont pas accès aux moyens économiques et financiers et à la formation nécessaires ;
- Soit du fait d'une situation de vulnérabilité liée à leur environnement physique, économique, social ou politique ;
- Soit qu'ils ne peuvent habituellement avoir accès qu'à un marché local du fait des spécificités de leur territoire et de ses ressources.

Les contrats qui lient ces travailleurs à leurs clients **devront désormais garantir une stabilité de la relation, un prix permettant de couvrir les coûts de production et de garantir un moyen de subsistance suffisant, et une marge permettant un investissement dans l'outil de production.**

La mise en place à venir de la commission chargée de reconnaître les systèmes de garantie et les labels « commerce équitable » complètera ce dispositif.

Pour Martine PINVILLE : *« L'ambition du Gouvernement est de conforter la confiance des consommateurs dans le label « commerce équitable » et de déverrouiller son potentiel en ne le réduisant pas à un échange Nord-Sud. En étendant sa définition aux échanges commerciaux Nord/Nord, nous encourageons les circuits courts et les emplois dans nos territoires, et nous renforçons la confiance des « consomm'acteurs » dans leur acte d'achat solidaire. Acheter équitable, c'est consommer des produits de qualité, tout en aidant des travailleurs à vivre de leur production et à s'autonomiser. »*

La notoriété du commerce équitable est aujourd'hui très forte : 97% des Français le connaissent alors qu'ils n'étaient que 9% en 2000. Le panier moyen des Français en commerce équitable a doublé en 2006 et 2013.

Le chiffre d'affaires total du secteur est estimé à 499 M€ en 2014 auxquels peuvent s'ajouter environ 70 M€ pour le commerce Nord/Nord ; le commerce équitable comptabilise 500 entreprises, ayant créé environ 12 000 emplois (source : Plate-forme pour le commerce équitable).

Il reste cependant une forte marge de progression pour développer la consommation équitable : en Suisse et en Grande-Bretagne, les consommateurs ont dépensé respectivement 41 et 35 euros pour des produits issus du commerce équitable en 2012, contre 6 euros en France.

Contact presse cabinet de Martine PINVILLE :

Sophie DULIBEAU et Cihem GHARBI- 01 53 18 44 13 - sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr